



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 113456

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la recherche en matière de dystrophie musculaire. Cette maladie génétique mène à la paralysie et il n'existe, à ce jour, aucun traitement. Cependant, les chercheurs italiens ont mis au point une nouvelle thérapie basée sur l'utilisation de cellules souches adultes qui se diffusent avec efficacité dans les fibres musculaires. Des chiens atteints de dystrophie musculaire, très proche de la dystrophie de Duchenne chez l'homme, ont pu retrouver l'usage de leurs membres grâce à une perfusion de cellules souches dans le sang. L'étude indique que « les chercheurs ont utilisé des méso-angioblastes, qui se trouvent dans la paroi des vaisseaux sanguins. Faciles à isoler et à cultiver, ces cellules souches sont en quelque sorte préprogrammées pour devenir des cellules musculaires et elles passent très facilement des parois des vaisseaux vers les cellules musculaires endommagées ». Les résultats ont été spectaculaires. Cependant, dans la perspective d'une application chez l'homme, « les chercheurs vont donc tenter d'améliorer la thérapie avec la version corrigée du gène, afin de pouvoir soigner des patients avec leurs propres cellules ». Les professionnels indiquent que d'autres tentatives de thérapie génique ou cellulaire vont bientôt être testées sur des patients au cours d'essais cliniques. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette maladie génétique qu'est la dystrophie musculaire, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin de renforcer la recherche dans ce domaine, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113456

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13172